

Droit Economie Gestion. Mention Analyse et politique économiques. Spécialité Alimentation, Agriculture et Développement rural Durable

RNCP9441 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	122
Code(s) ROME	K1802, K2401, A1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

UNIVERSITE DE MONTPELLIER I

<http://www.univ-montp1.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du Master Alimentation, Agriculture et Développement rural Durable possède un savoir-faire approfondi dans les domaines des filières agroalimentaires, de la gestion des ressources naturelles, du développement au Sud.

Il assume les tâches suivantes :

- Conception de projets de recherche et de développement pour des organisations publiques ou privées.
- Analyse et aide à la décision en matière de politiques économiques, application et évaluation de ces politiques.
- Elaboration d'articles de recherche, de rapports, notes de synthèse, présentation des résultats.
- Fonctions d'encadrement dans des institutions et entreprises de ces secteurs d'activité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Pour accomplir ces tâches, le titulaire du Master Alimentation, Agriculture et Développement rural Durable, est capable de :

- Utiliser et analyser des sources bibliographiques de toutes natures.
- Etablir un diagnostic de situations
- Procéder à des évaluations
- Réaliser des calculs économiques
- Développer les techniques quantitatives
- Animer et/ou encadrer des équipes, des travaux et des recherches de terrain
- Animer des réunions
- Travailler de manière autonome
- Prendre des initiatives individuelles

Il maîtrise

- les outils de collecte, traitement, analyse et synthèse d'informations.
- l'analyse économique contemporaine, élargie aux sciences de gestion et à la sociologie économique

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du master exerce ses activités dans les secteurs types d'emplois:

- à l'Université. Enseignement supérieur agronomique, grands organismes publics de recherche : INRA, CIRAD, IRD, CEMAGREF, CNRS, IFREMER.
- dans les bureaux d'ingénierie et d'études, les grandes organisations internationales, les services de recherche et développement des grandes entreprises, les collectivités territoriales, certaines administrations publiques ou para-publiques.
- dans les banques, les assurances, les grandes entreprises industrielles et commerciales du secteur.
- dans la fonction publique française et européenne (après concours).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut occuper les emplois suivants :

- Conseiller en développement local
- Chargé d'analyse et de développement
- Chargé d'études
- Enseignant/chercheur
- Chargé d'études et de recherche en sciences de l'homme
- Chargé d'études et de recherche agricoles et aquacoles

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 173 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 695
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	27 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements

(Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels (Décret 2002-590 du 24 avril 2002)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-montp1.fr>

<http://www.supagro.fr>

<http://www.iamm.fr>

université Montpellier 1

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9441/>